



29 Janvier 2026

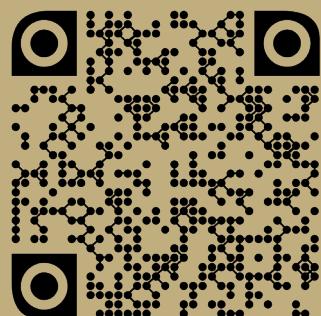
9h00 - 18h00

Faculté de Droit
et sciences
politiques
Nantes

Amphi A
+ zoom

JOURNÉE D'ÉTUDES DE JEUNES CHERCHEURS **«RENONCER»**

Informations sur le site de
l'évènement
Scanner le QRcode



dcs.univ-nantes.fr/fr/manifestations-scientifiques



Les doctorants en Histoire du Droit du Laboratoire Droit et Changement Social et de l'Association des Historiens du Droit de l'Ouest (AHDO) organisent une journée d'étude, réunissant des doctorants et jeunes chercheurs, sur le thème « Renoncer », qui se tiendra le 29 janvier 2026 à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Nantes Université.

Le terme « renoncer », dont l'évolution étymologique renvoie directement à son acception juridique, se situe au croisement du droit et des pratiques sociales. En effet, juridiquement, la renonciation désigne l'acte juridique par lequel un individu abandonne un droit ou une prérogative. Le renoncement dépasse ce cadre et renvoie au fait de cesser de prétendre à quelque chose, et peut alors produire des effets juridiques ou non. Si renoncer revient à choisir, faut-il encore en avoir la liberté, or cette hypothèse ne se vérifie pas toujours. L'individu qui renonce, peut, en effet, être contraint de le faire à cause d'obligations juridiques, sociales, économiques, voire politiques. C'est ce que propose de démontrer ce colloque qui réunira des jeunes docteurs et doctorants en droit venus de divers horizons.



9h00	Allocutions d'ouverture
9h20	Propos introductifs
9h30	RENONCER À UN DROIT OU RENONCER À UNE CHARGE Sous la présidence de Hugo Beuvant , Maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Lille « La resignatio in favorem dans la pensée canonique gallicane de Louis de Héricourt (1687-1752) » Nelly Bytchkowsky , Attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Montpellier « Renoncer à la charge de tuteur ou de curateur dans la Provence des deux derniers siècles de l'Ancien Régime d'après le témoignage du Code Buisson : l'excuse » Jean-Michel Mangiavillano , Docteur en droit à l'Université de Lille
	Discussions suivies d'une pause
	 « La Constitution du 21 mai 1870 : renoncer au sénatus-consulte pour renforcer le pouvoir impérial » Ambre Jarassier , Doctorante en droit à Nantes Université « Renonciation de l'administré et garantie de la légalité : les enjeux de la résignation juridictionnelle » Léonora Janane , Doctorante contractuelle en droit public à l'Université de Caen Normandie
	Discussions
12h00	Pause déjeuner
14h30	RENONCER OU ÊTRE CONTRAINT À RENONCER Sous la présidence de Mathilde Lemée , Maître de conférences à l'Université de Limoges « Renoncer librement à son patrimoine ? Le cas du roi et de son domaine privé dans la doctrine d'Ancien Régime » Emma Bibaut , Doctorante contractuelle en histoire du droit à l'Université Paris II « Renoncer au débat : la violence en politique, choix ou nécessité ? L'exemple de la Révolution américaine (1776 - 1787) » Elouan Gilles des Buttes , Doctorant contractuel en histoire du droit à Nantes Université
	Discussions suivies d'une pause

« Renoncer à son statut personnel dans les colonies et possessions françaises avant 1946 : quelles incidences sur l'exercice des droits politiques ? »

Aliou Diallo, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Mayotte

« Renoncer à la réforme fiscale : étude des projets avortés du prélèvement à la source »

Hugo Check, Docteur en droit public à l'Université de Poitiers

Discussions

16h30

Propos conclusifs



Accès à la Faculté de Droit et Sciences politiques

Chemin de la Censive du Tertre

Standard - Accueil : 02.40.14.15.15 - Direction : 02.40.14.15.02

En voiture : venant d'Angers, ou de Vannes, prendre la sortie Nantes -Université - Petit Port puis suivre la direction Petit Port jusqu'au rond point Place du 8 mai 45, prendre à gauche en traversant la ligne de tramway, passez devant la patinoire, la piscine, continuez jusqu'au prochain rond-point devant la Faculté.

En tramway : de la gare SNCF, Sortie Nord, prendre ligne 1 direction François Mitterand jusqu'à l'arrêt Commerce, puis ligne 2 direction Orvault Grand val - arrêt Facultés

En bus : Ligne C20 ou 80 ou E5 - arrêt Faculté de Droit.

De l'aéroport : prendre la navette TAN jusqu'à l'arrêt Commerce, puis la ligne 2 du Tramway direction Orvault Grand val - arrêt Facultés